



Cabane forestière La Rochatte

Règlement d'occupation et tarif

Cette cabane est destinée à favoriser les moments de détente et de loisirs. Nous vous prions de la laisser dans l'état dans lequel vous souhaiteriez la trouver.

Afin de nous aider à préserver cet endroit, nous vous remercions de respecter les quelques règles suivantes :

- Vous êtes priés de récupérer les déchets que vous aurez produits ;
- Vous êtes priés de procéder au nettoyage des locaux, sanitaires et alentours de la cabane à la fin de leur utilisation. La fourniture du matériel ainsi que du papier WC est de votre responsabilité ;
- Les voitures seront impérativement stationnées devant la cabane de manière à ne pas gêner les accès à Vadry et à Pierreberg ;
- Veuillez annoncer tout dégât (volontaires ou non) ou tout autre problème au secrétariat communal de Courroux ;
- La commune décline toute responsabilité en cas d'accidents ;
- Toutes constructions, telles que cantines, sont interdites dans le périmètre de la cabane ;
- Il est strictement interdit de planter des clous ou des agrafes dans le bois de la cabane et d'y creuser des trous ;
- Il est strictement interdit de faire usage de sonorisation ;
- Veuillez protéger les tables lorsque vous y faites brûler des bougies ;
- La Commune ne garantit pas la mise à disposition de bois ;
- En période hivernale, la cabane n'est pas approvisionnée en eau
- Pas de clé d'accès – Lieu ouvert.

Réservation – paiement de la location

Administration communale
Place des Mouleurs 1
2822 Courroux

Tél. 032 421 40 05

E-mail : caisse@courroux.ch

Ouverture des guichets :

Lundi au jeudi

10h30 – 11h30

16h00 – 17h30

Vendredi

10h30 – 11h30

fermé l'après-midi

Tarifs

Habitants de Courroux*

Fr. 70.00

Personnes de l'extérieur

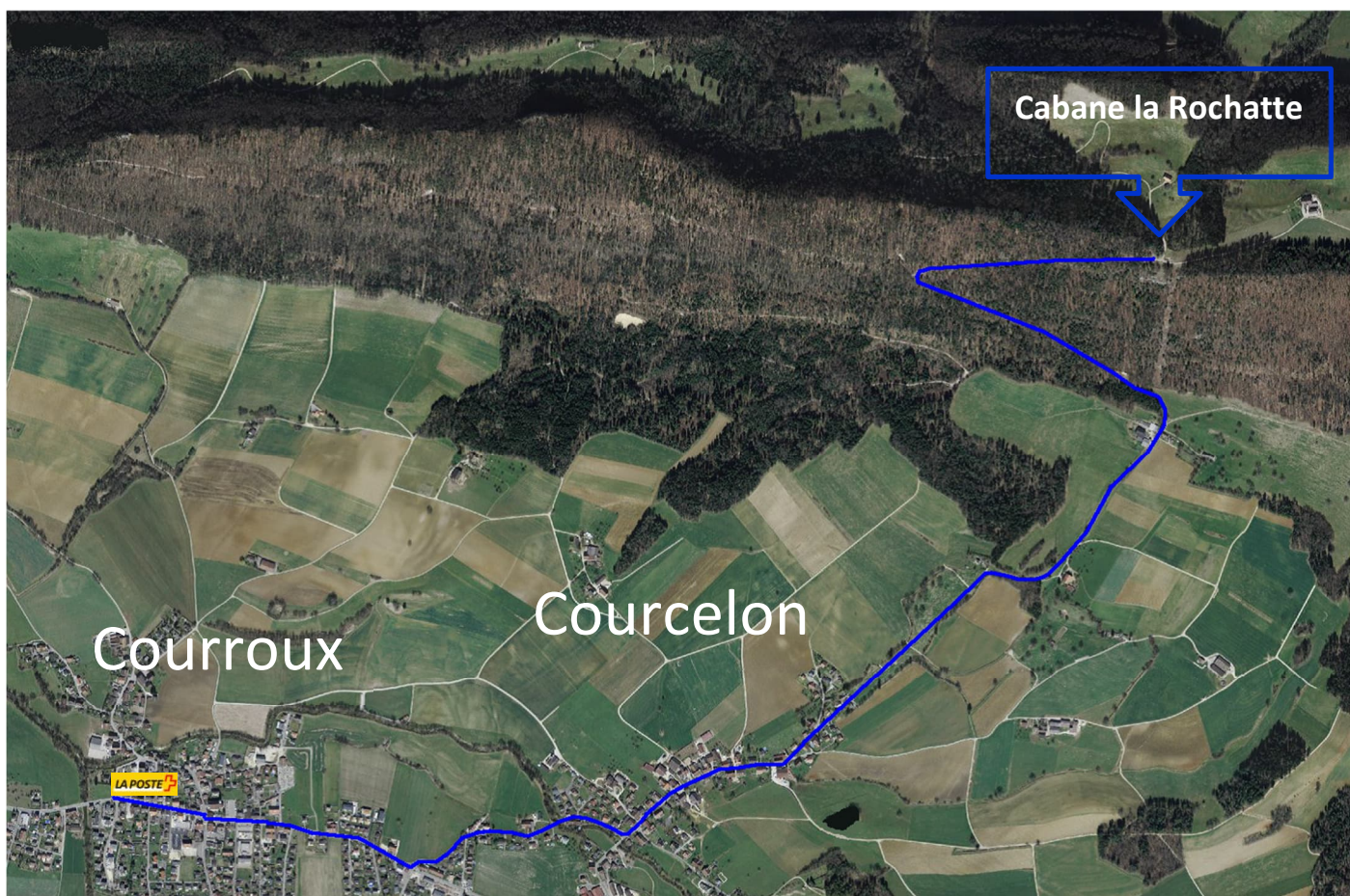
Fr. 100.00

**Sous réserve que toutes les taxes communales soient payées, faute de quoi le tarif externe sera appliqué.*

- Le prix de la location est dû dès la date de réservation. L'annulation de la réservation ne constitue pas un motif d'abandon du montant dû.
- Toutes déprédations et dégâts seront refacturés au locataire.

Si, à votre arrivée, les lieux ne sont pas en ordre, merci de prendre des photographies et d'appeler le 032/422.64.44 immédiatement.

Plan



Dès la sortie du village de Courcelon, suivre les panneaux « Pierreberg »

Quelques photos

